



## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

**Du 18 avril 2023 à 19h30**

\*Sous réserve de sa validation par les membres présents du Conseil Municipal lors de la  
prochaine séance

Par suite d'une convocation en date du 13 avril 2023, les membres composant le conseil municipal de la commune de Villar d'Arène se sont réunis en date du 18 avril 2023, à la Mairie de Villar d'Arène à 19h30, sous la présidence de M. Olivier FONTS, maire de la commune.

La convocation a été affichée le 13 avril 2023.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

*APPROBATION DU PV DU 4 AVRIL 2023*

*CHOIX DU DELEGATAIRE POUR LA DSP DU CAMPING MUNICIPAL*

*ACHAT DU TERRAIN DE L'ANCIENNE DECHETTERIE*

*AFFAIRES DIVERSES*

**Nombre de conseillers en exercice : 11**

**Membres présents :** Olivier FONTS, Michel GONNET, David LE GUEN, Béatrice ALBERT, Catherine PATTE RULFO, Jean-Pierre JACQUIER, David AMIEUX, Sylvain PROTIERE, Élodie LEFEBVRE lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

**Pouvoirs de :** Valérie LANDRY BUCH à David LE GUEN et Gilles JUGE à Béatrice ALBERT

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : Catherine PATTE RULFO

---

**APPROBATION DU PV DU 4 AVRIL 2023**

Le procès-verbal de la séance du 4 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

**CHOIX DU DELEGATAIRE POUR LA DSP DU CAMPING MUNICIPAL**

Monsieur le Maire se retire de la séance compte tenu d'un lien familial avec un candidat et laisse la présidence à Monsieur Michel GONNET 1<sup>er</sup> adjoint qui présente au conseil municipal le contrat de concession pour la délégation de service public du camping municipal et le choix du délégataire.

En déléguant l'exploitation du camping, la commune s'engage à mettre à la disposition du concessionnaire l'ensemble des ouvrages et biens d'exploitation.

Ce contrat sera conclu pour une durée de 5 ans et prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023.  
Le concessionnaire, responsable de l'exploitation et du fonctionnement du camping municipal, l'exploite à ses risques et périls dans le cadre de la délégation de service public et conformément à la réglementation en vigueur. L'exploitation du camping comprend notamment l'accueil des campeurs, etc. Le concessionnaire assure pendant toute la durée de la délégation, le fonctionnement, la surveillance, l'entretien et la maintenance des équipements. Le concessionnaire s'engage à affecter au fonctionnement du service le personnel qualifié en nombre suffisant pour garantir la qualité du service.

Il est autorisé à percevoir auprès des usagers un prix destiné à rémunérer les obligations mises à sa charge telles qu'elles sont fixées par le contrat de délégation. Les tarifs applicables pour la période de la délégation sont établis en référence à la grille tarifaire proposée par le concessionnaire dans son offre. Ils seront approuvés annuellement par le Conseil Municipal.

Le concessionnaire disposera également des revenus complémentaires provenant d'activités annexes exercées en vue de la satisfaction des besoins des usagers (dépôt de pain et viennoiserie, épicerie, vente de boissons et autres).

Le concessionnaire s'engage à verser à la commune une redevance annuelle de 7 500 euros TTC et 3 % du chiffre d'affaires annuel

Le concessionnaire produira chaque année, avant le 1er juin de l'année N+1, un rapport annuel comprenant un compte rendu technique et financier ainsi qu'une analyse de la qualité du service.  
A l'issue de la délégation, les biens, équipements et installations contribuant à l'exploitation du camping reviendront à la collectivité selon les termes du contrat.

Les Membres de la Commission d'Appel d'Offres votent à l'unanimité pour proposer au Conseil Municipal de retenir la candidature de M.et Mme FORRET Miroslava et Gilles.

*Nombre de conseillers présents : 9*

*Votants avec pouvoirs : 2*

*Votes pour : 10*

Sylvain PROTIERE demande quel regard à la Commune sur le suivi du camping ? Un compte rendu annuel ainsi qu'un compte rendu financier devront être fournis chaque année par le délégataire. Des réunions semestrielles sont prévues, un droit de visite à tout moment par les personnes habilitées et un accès au logiciel.

David AMIEUX demande les conditions pour les services annexes tels que la petite épicerie, dépôt de pain, etc...., et précise qu'il ne faudrait pas que le « etc » soit porte ouverte à tout. Dans le contrat le délégataire pourra offrir des services complémentaires aux usagers du camping sous forme d'une épicerie d'appoint/dépôt de pain en veillant à ne pas porter atteinte aux commerces déjà implantés dans la commune. Si le délégataire souhaite proposer toute autre activité, il fera une demande d'avenant qui sera étudiée par le conseil municipal.

Catherine PATTE RULFO et Michel GONNET demandent qui seront les délégués habilités ?

Pour le logiciel : les personnes ayant actuellement l'autorisation d'accès.

Pour les visites : Michel GONNET

Pour le reste : les membres de la commission d'appel d'offres.

Une visite avec un état des lieux sera prévue avec les délégataires.

## ACHAT DU TERRAIN DE L'ANCIENNE DECHETTERIE

Monsieur le Maire explique le souhait de l'acquisition de l'ancienne déchetterie de Villar d'Arène dont l'exploitation a cessé en 2021 suite à l'aggravation des désordres structurels liés à un glissement de terrain.

La communauté de communes du Briançonnais a depuis procédé à la création puis à l'ouverture au public en septembre 2021 d'une nouvelle déchetterie pour la Haute-Romanche sur le site du Grand Clôt à la Grave.

La communauté de communes du Briançonnais propose une vente à l'euro symbolique et précise que dans cette hypothèse, le projet communal qui sera réalisé sur cette emprise ne pourra bénéficier du fonds de soutien et de solidarité territoriale.

David LE GUEN précise qu'il faut demander la dépollution du terrain de la part de la CCB.

Catherine PATTE RULFO demande quel projet est prévu pour ce lieu, Monsieur le Maire répond que l'Aire de camping-car était envisagée mais trop complexe à réaliser au niveau de l'assainissement.

Elle demande également qu'elle est la nature du terrain au PLU. Le Maire répond que ce point sera vérifié.

Michel GONNET précise qu'il serait préférable de laisser les murs existants tant qu'aucun projet n'est défini.

### *Accord du conseil à l'unanimité*

*Nombre de conseillers présents : 9 Votes pour : 11*

## AFFAIRES DIVERSES

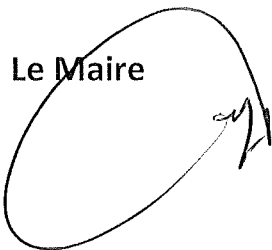
**OAP** : Jean-Pierre JACQUIER souhaite que l'on aborde le sujet des OAP pour savoir où il en est.

Monsieur le Maire confirme que les OAP ont des règles qui peuvent être bloquantes pour certains projets ; il faudrait peut-être effectuer des modifications du PLU afin de faciliter l'accès à la construction. Sujet à instruire.

**ENSEIGNES DE VILLAR D'ARENE** : Une demande a été faite afin de trouver une solution pour le stockage de leur matériel (mascottes, matériel culinaire, présentoirs, décorations, chalet en bois etc...). La commune cherche une solution adaptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35

**Le Maire**



**Le secrétaire de séance**

